Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-04**

Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants, appartenant à un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/m²		
Zone climatique	H1	50
	H2	40
	H3	30

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,1
Enseignement	0,8
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

S est égale à la surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-04-GT**

Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :